



Sud Nivernais → Decize et environs

DECIZE ■ Le bateau promenade sans permis de la Communauté de communes du Sud-Nivernais bientôt en action

Des mini-croisières en toute liberté

En famille ou entre amis, Belisama, bateau sans permis qui peut accueillir douze personnes, va permettre aux Nivernais et touristes de s'évader le temps d'une journée sur les canaux.

Estelle Pion
estelle.pion@centrefrance.com

Pour passer un petit moment sur l'eau, les visiteurs avaient le choix l'été dernier entre le canoë, le pédalo ou le bateau électrique (1).

Cette saison, une nouvelle offre va faire son apparition dans le paysage local : le bateau promenade *Belisama*. Simple d'utilisation puisqu'elle se conduit sans permis, cette embarcation va pouvoir accueillir de deux (2) à douze personnes.



PRÉPARATIFS. Le personnel du port de La Jonction travaille sur la mise en service du bateau de location. Il travaille notamment sur la feuille de route des futurs capitaines et de leurs équipages.

Balades sur les canaux

« Ce bateau sera basé au port de La Jonction. Il pourra être loué à la journée pour se promener sur les canaux latéral à la Loire et du Nivernais. Il ne sera pas possible en effet d'y dormir

(3) », précise Jean-Noël Le Bras, président de la Communauté de communes du Sud-Nivernais (propriétaire). Long de 8,50 m (sur 3,12 m) et d'un tirant d'eau de 0,80 m, ce bateau est équipé de chaises, de tables, d'un taud (toile) permettant de se

protéger contre le soleil et la pluie, et de WC.

Location du bateau à partir du 1^{er} mai

Construit à Digoin, ce bateau flambant neuf en résine polyester est parti de cette ville la se-

maine dernière. Après une escale à Dompierre-sur-Besbre (Allier), il est arrivé à bon port jeudi dernier. « L'immatriculation est en cours, poursuit Jean-Noël Le Bras. Nous sommes en train de mettre en place les derniers détails de son exploitation. Il sera disponible au plus tard le 1^{er} mai à la location. » ■

(1) Les balades en canoë sont proposées par le club de Decize/Saint-Léger-des-Vignes. Les pédalos et bateaux électriques sont basés au Stade nautique qui ouvrira ses portes du 1^{er} mai au 30 août. L'un des bateaux électriques est également amarré au port.

Le bateau en chiffres

Le coût de ce bateau neuf s'élève à 46.280 € HT. Il a bénéficié d'une subvention Leader canal du Nivernais (40 %), du Conseil régional (contrat canal de 40 %), le reste étant à la charge de CCSN. ■

Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 27281



(2) Il faut au moins deux personnes sur le bateau pour passer les écluses.

(3) Ce bateau n'est pas équipé de couchages comme ceux du loueur de bateaux sans permis de Decize, Le Boat, basé au port de La Jonction à Decize. Ce dernier propose en effet des séjours (sur plusieurs jours) sur les canaux.

BELISAMA

Origine. Le bateau s'appelle *Belisama*. « C'est une référence à l'origine lointaine de Decize (Decetia) et à une déesse gauloise qui portait ce nom, signifiant "la très brillante". Elle préside à l'artisanat, aux beaux-arts et aux activités féminines. Elle est également déesse des sources thermales, elle possède donc des dons de guérisseuse », explique Jean-Noël Le Bras.

Pratique. Ce bateau de douze personnes maximum, qui se pilote sans permis, pourra se louer à la journée (210 € carburant compris et une caution de 500 €). Location possible toute l'année (sauf période de chômage des canaux et mauvaises conditions climatiques) à partir du 1^{er} mai. Renseignements et réservations au port de La Jonction : 03.73.15.00.00.

Avant de lever l'ancre. La location est prévue de 9 h 15 à 18 h 15 environ. Il est, bien sûr, conseillé de venir un peu avant l'heure de lever l'ancre afin de prendre connaissance des consignes et des règles de navigation. En une journée, il est possible de naviguer jusqu'à Fleury-sur-Loire en passant les écluses, de prendre le temps de déjeuner et de revenir. ■